



CHARTRE D'UTILISATION DES ESPACES DE L'ATRIUM

La présente chartre d'utilisation a été établie dans le but de préserver la qualité des espaces mis à disposition et de garantir un environnement propice au travail, à la collaboration, à la détente et au bien-être de notre communauté universitaire. Cette chartre énonce les règles et les recommandations à suivre pour une utilisation respectueuse et responsable des lieux.

Horaires, accès et conditions d'utilisation

1. Les horaires d'ouverture des espaces de l'Atrium sont établis conformément aux horaires de la bibliothèque de l'Université de Genève.
2. L'accès aux espaces est réservé exclusivement aux étudiant·e·s et aux collaborateurs/trices du Centre médical universitaire (CMU), sur présentation de leur carte multiservice.
3. Les personnes accompagnantes ou étrangères au site sont sous la responsabilité des membres présents ayant les droits d'accès.
4. L'accès aux espaces est conditionné par la signature de la présente chartre d'utilisation des lieux, attestant de l'engagement à respecter les règles et recommandations énoncées.

Utilisation équitable et respect

1. L'utilisation des espaces doit être équitable et respectueuse des autres utilisateurs/trices.
2. Les espaces sont partagés. Veillez à respecter la tranquillité et la propreté de l'environnement.
3. Les conversations et le bruit doivent être maintenus à un niveau raisonnable dans l'espace cuisine et repas. Le silence absolu doit être maintenu dans les espaces de travail partagés.

Espaces de travail

1. Les espaces de travail sont destinés à la concentration et au travail individuel ou en groupe.
2. Les espaces collaboratifs peuvent être réservés via un système dédié, mais restent ouverts aux étudiant·e·s s'ils sont indiqués vacants.
3. Les utilisateurs/trices sont invité·e·s à maintenir un niveau sonore approprié pour un travail silencieux dans les salles non réservées.
4. Les utilisateurs/trices sont encouragé·e·s à partager les places et à éviter de monopoliser de manière excessive et disproportionnée les salles.

Espaces cuisine et repas

1. L'espace cuisine et repas est destiné à la consommation de nourriture et de boissons non alcoolisées.
2. Les discussions sont autorisées, mais un niveau sonore raisonnable doit être respecté pour maintenir une atmosphère calme et agréable.
3. Les aliments doivent être conservés conformément aux règles d'hygiène alimentaire.
4. Ne laissez pas d'aliments périssables ou non identifiés dans l'espace. Tout aliment non consommé doit être emporté ou jeté.

Alcool et substances illicites

1. La consommation d'alcool et de drogues est strictement interdite. Toute personne en état d'ébriété ou sous l'influence de substances illicites se verra refuser l'accès.

Respect des biens, réparation et signalement

1. Chaque utilisateur/trice est responsable de ses propres effets personnels et de ses biens laissés dans l'espace. Le bâtiment et le personnel ne sont pas responsables des pertes ou des vols.
2. Toute dégradation, panne ou dysfonctionnement doit être signalé dans les plus brefs délais au personnel présent (ARE de la Faculté de médecine) ou par le biais des contacts affichés.

Propreté et entretien

1. Chaque utilisateur/trice est responsable de nettoyer et de ranger les surfaces et les ustensiles après utilisation.
2. Les déchets doivent être correctement triés et déposés dans les poubelles prévues à cet effet.
3. En cas de déversement ou de salissure accidentelle, veuillez le signaler immédiatement au personnel.

Sécurité

1. Les équipements et les installations doivent être utilisés conformément à leur mode d'emploi.
2. Tout comportement perturbateur ou destructeur envers les biens du bâtiment est strictement interdit.
3. En cas d'urgence, les numéros d'urgence affichés doivent être utilisés.

Sanctions en cas de non-respect

1. En cas de non-respect des règles énoncées dans ce règlement, des sanctions pourront être appliquées, allant de l'avertissement à la suspension temporaire de l'accès au bâtiment.
2. En cas de dégâts causés volontairement, l'utilisateur/trice est tenu-e de couvrir les coûts de réparation.

Nous vous remercions de votre coopération pour maintenir un environnement respectueux, propre et productif dans le bâtiment.

Rédaction

Date : 11 septembre 2023

Aliona Siniukovich
Pour l'Association des Étudiant·e·s en
Médecine de Genève (AEMG)

Validation

Date : 11 septembre 2023

Date : 11 septembre 2023

Sophie Ferchichi
Administratrice de la Faculté
de médecine

Tamara Morcillo
Responsable du site Uni CMU
Bibliothèque de l'Université de Genève